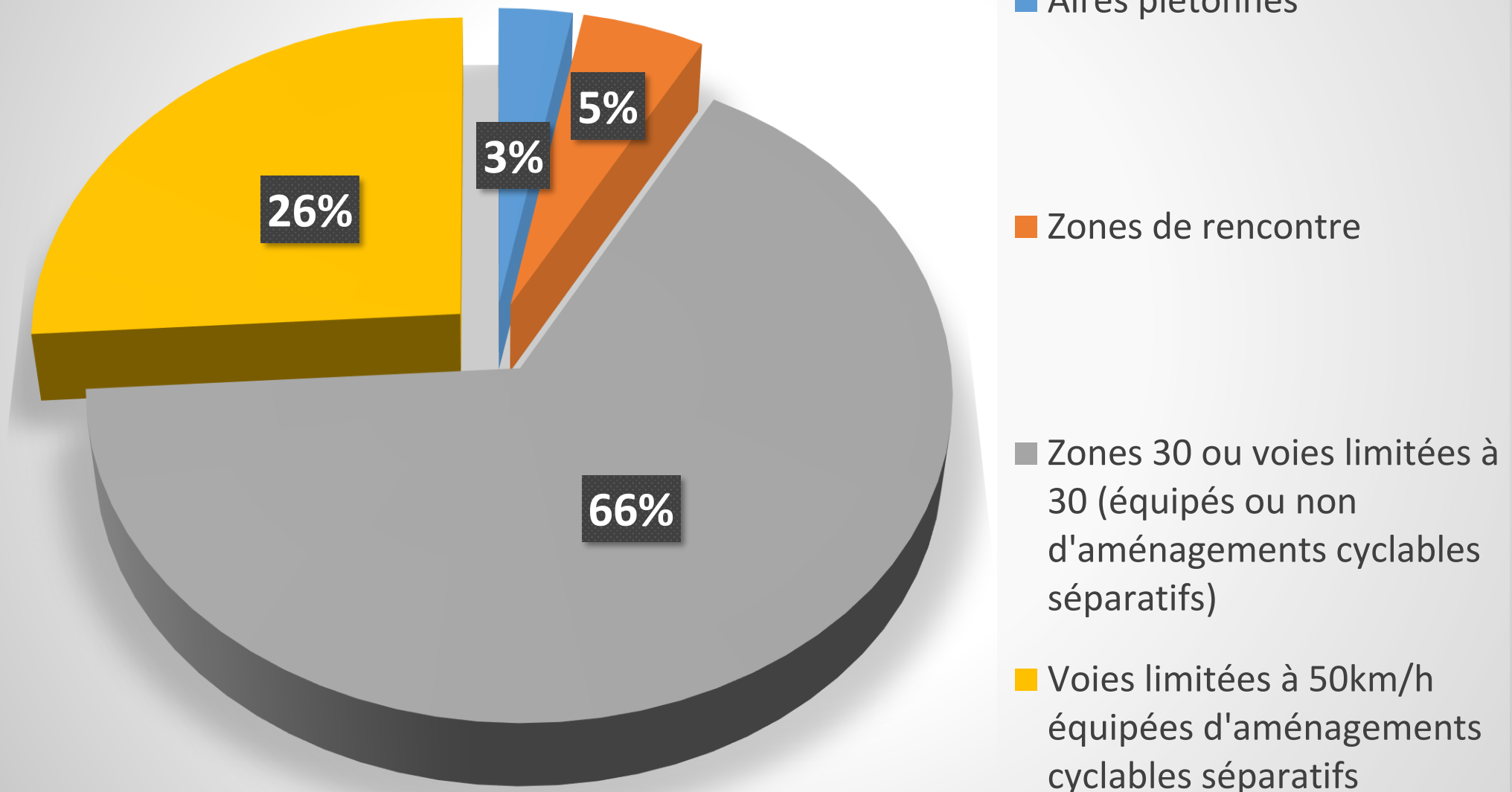


Observatoire des mobilités actives

Quels enseignements sur les
aménagements ?

Voirie adaptée à la pratique du vélo

Répartition par type d'aménagement



Zone 30 et rues limitées à 30 km/h



Zone 30 à moins de 1 000 VL/jour



Zone 30 à 2 300 VL/jour



Zone 30 à 12 000 VL/jour



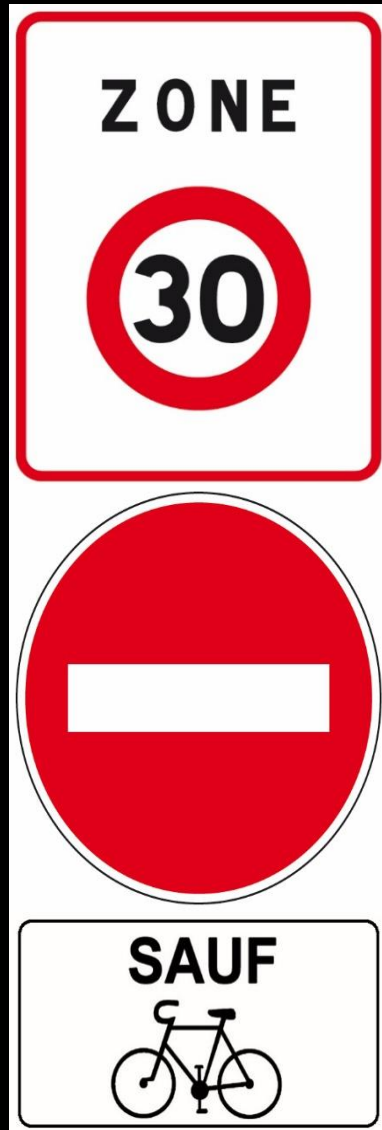
Zone 30: séparation ou mixité ?



Voirie partagée avec
les autres usagers:
89%

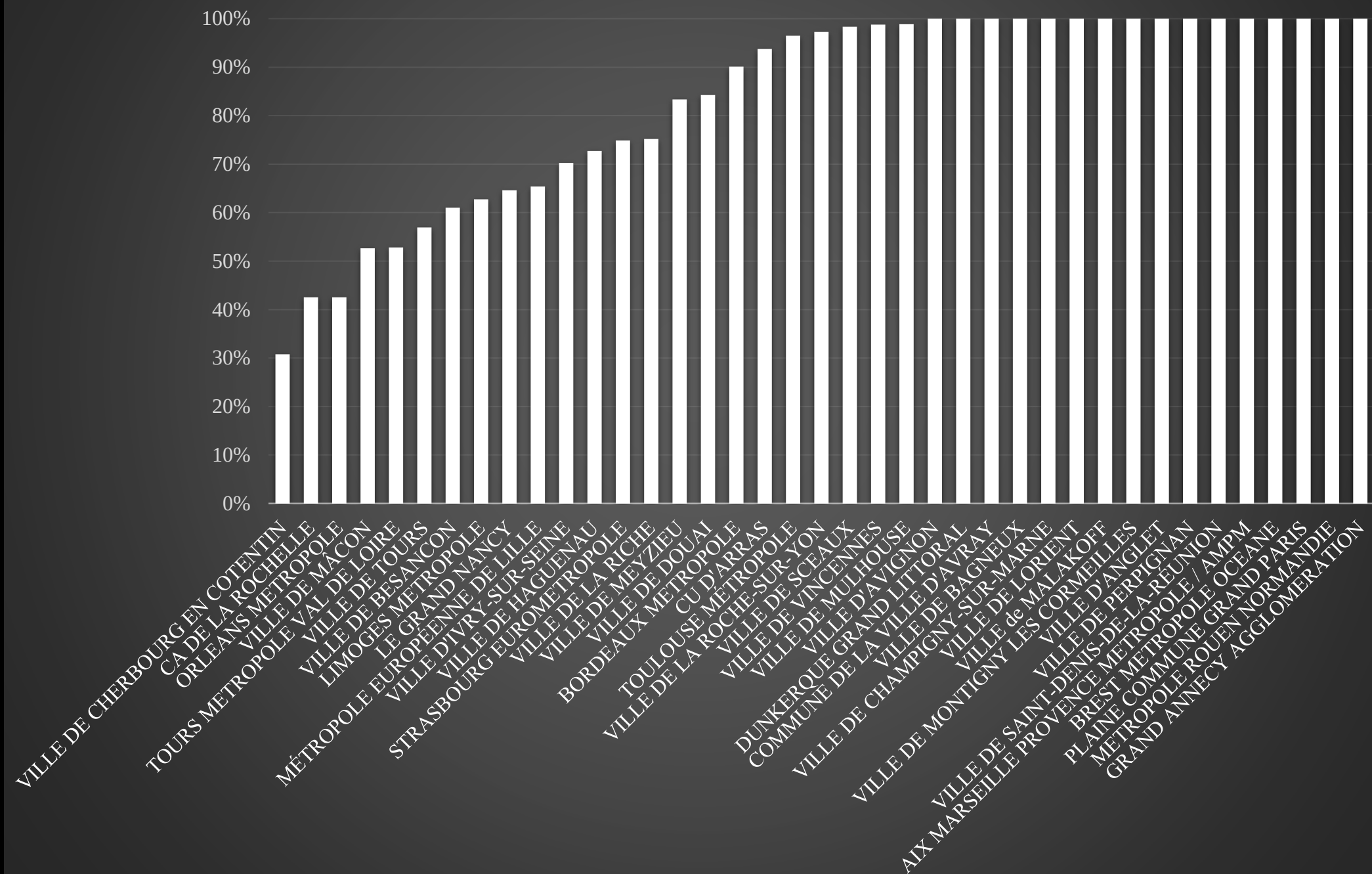
Présence
d'aménagements
cyclables séparatifs:
11%

Double-sens cyclable en Zone 30



75 % des zones 30
(ou voies limitées à 30) à
sens unique pour les
véhicules motorisés sont
à double sens pour les
cyclistes

Double-sens cyclable dans les Zones 30 ou les rues limitées à 30



Double sens cyclable en zone 30



Aménagements
séparatifs: 13%



Cohabitation: 87 %

Zones de rencontre



Passage de 2 à 5 %
du linéaire total de
voirie aménagée

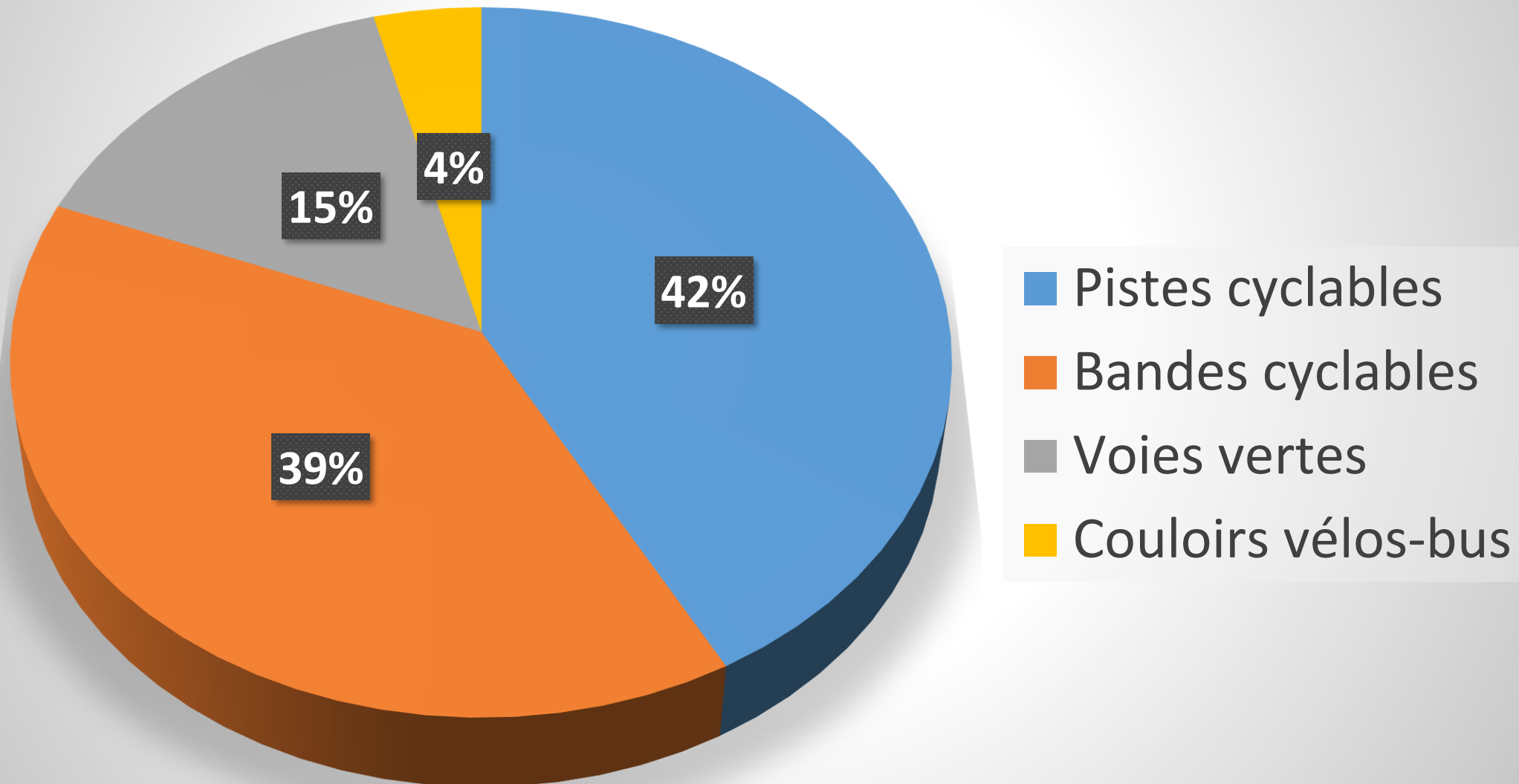
Zones de rencontre et double-sens cyclable



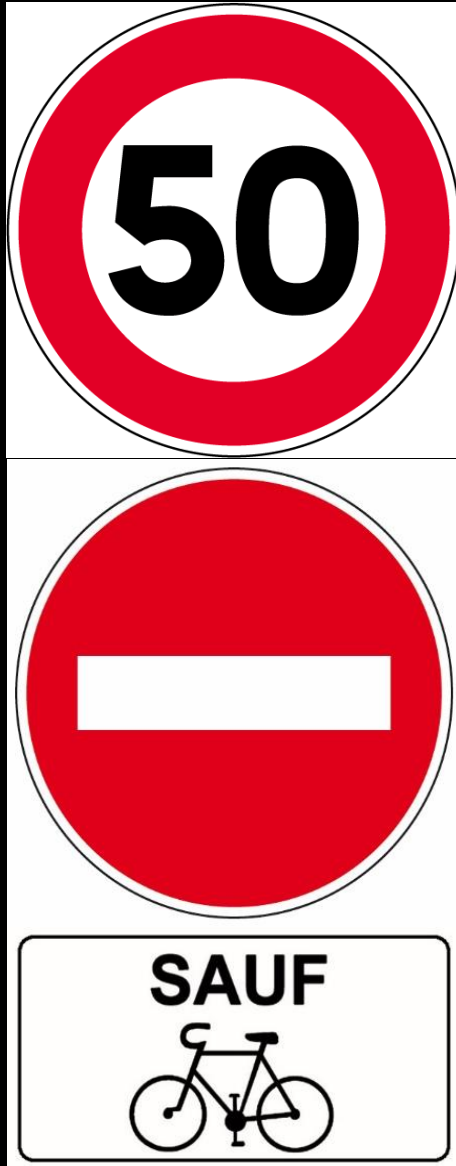
76 % des zones de rencontre à sens unique pour les véhicules motorisés sont **à double sens pour les cyclistes**

Aménagements cyclables séparatifs

Quelle répartition ?

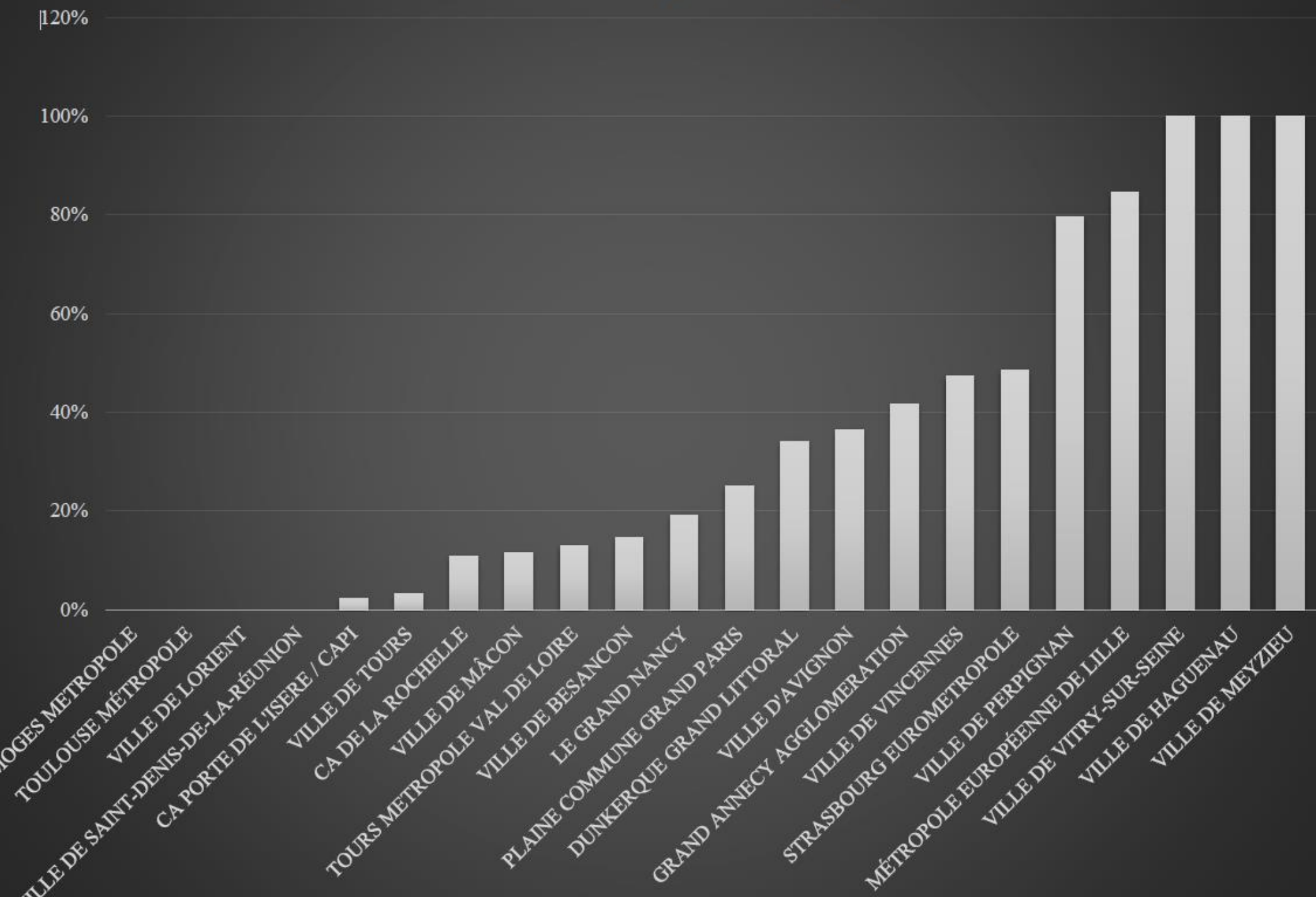


Double-sens cyclable dans les voies limitées à 50 km/h



19% des rues limitées à 50km/h à sens unique pour les véhicules motorisés sont à double sens pour les cyclistes

Rues à 50 km/h en sens unique pour les véhicules motorisés mais à double sens pour les cyclistes





Direction technique Territoires et ville

Merci

Thomas.jouannot@cerema.fr